Régie Communautaire d'Anglure

RAPPORT ANNUEL 2018

En vertu du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Président d'un établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information de ces services publics.

Ce rapport annuel 2018 devra ensuite être transmis à tous les conseils municipaux des communes adhérentes à l'ex-Communauté de Communes du Pays d'ANGLURE, ainsi qu'aux conseils municipaux des communes liées par convention à la régie communautaire. Parallèlement, un exemplaire devra être adressé au Préfet pour information.

L'objectif de ce rapport n'est pas une compilation de chiffres mais une présentation permettant de montrer comment la Communauté de Communes assure ces services publics : qualité technique, performance, difficultés, évolution…

LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

I - LES INDICATEURS TECHNIQUES

A - Consommation et réseaux

2018	*Volumes prélevés en m^3*	*Nombre d'habitants (Insee 2014)*	*Nb branchements domestiques*	*Consommation annuelle facturée en m^3*	*Rendement du réseau*
Allemanche		101	76	13 912	
Anglure		849	502	40 527	
Bagneux		477	274	16 629	
Baudement		114	65	5 863	
La Chapelle-Lasson		85	55	6 335	
Clesles		626	312	25 057	
Granges-sur-Aube		187	110	9 361	
Marsangis		53	30	2 753	
Saint-Just-Sauvage		1510	825	58 176	
Saint Quentin le Verger		118	89	7 120	
M^3 non facturés				*29 233*	
Station de Granges	**323 093**	**4 120**	**2 338**	**214 966**	**66.53 %**
Marcilly-sur-Seine		641	404	31 768	
Saron-sur-Aube		298	186	11 981	
M^3 non facturés				*11 766*	
Station de Saron	**82 716**	**939**	**590**	**55 515**	**67.11 %**
Conflans-sur-Seine		667	389	26 184	
Esclavolles-Lurey		596	336	24 948	
Fontaine-Denis		235	176	10 511	
La Celle /s Chantemerle		159	106	8 453	
Potangis		111	65	5 493	
Villiers-aux-Corneilles		104	70	6 465	
M^3 non facturés				*24 719*	
Station de Villiers aux Corneilles	**175 581**	**1 872**	**1 142**	**106 773**	**60.81 %**
Vouarces		74	44	8 725	
M^3 non facturés				*9*	
Station de Vouarces	**9 079**	**74**	**44**	**8 734**	**96.20 %**
TOTAUX	**590 469**	**7 005**	**4 114**	**385 988**	
Variation par rapport à 2016	**+ 12 %**			**+ 4.30%**	

Capacité des réservoirs des différentes communes :

Communes	*Capacités*
ANGLURE	250 m^3
BAGNEUX	150 m^3
BAUDEMENT	50 m^3
CLESLES	200 m^3
CONFLANS-SUR-SEINE	2 cuves de 250 m^3
FONTAINE-DENIS	250 m^3
GRANGES-SUR-AUBE	1 bâche de 120 m^3
LA CELLE SOUS CHANTEMERLE	2 cuves de 500 m^3
MARCILLY SUR SEINE	350 m3
SAINT-JUST	250 m^3
SAINT-QUENTIN	50 m^3
SAUVAGE	200 m^3
VILLIERS-AUX-CORNEILLES	1 bâche de 30 m^3
VAL SAINT LAMBERT (Granges sur Aube)	500 m^3
VOUARCES	50 m^3

Les réseaux d'eau potable datent des années 30 (1933-1935). Le réseau est en fer, en fonte (ANGLURE et ST JUST SAUVAGE), PVC collé pour les communes desservies par le réservoir de Granges sur Aube et en amiante ciment pour les réseaux de Conflans sur Seine et Esclavolles Lurey.

B - Qualité de l'eau

Synthèse des résultats d'analyses concernant la distribution de la CCPA

ANGLURE, BAGNEUX, BAUDEMENT, CLESLES, ALLEMANCHE, GRANGES-SUR-AUBE, LA CHAPELLE-LASSON, MARSANGIS, SAINT-JUST-SAUVAGE et SAINT-QUENTIN LE-VERGER

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.
- Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNAUTE DE COMMUNE CDC SEZANNE SUD-OUEST MARNAIS REGIE

1 ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CCSSOM ANGLURE**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **régie.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

2 LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 18
Nombre d'analyses non conformes : 1

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 0 mg/l

Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence d'au moins une molécule de pesticide dont la teneur est supérieure à 0,1 µg/l

Eau non conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 26,7 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,11 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

3 AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de qualité altérée par les produits phytosanitaires, et nécessitant une amélioration de la ressource.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

MARCILLY-SUR-SEINE et SARON-SUR-AUBE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**
- **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**
- **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**
- **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**
- **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNAUTE DE COMMUNE CDC SEZANNE SUD-OUEST MARNAIS REGIE

1 ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CCSSOM MARCILLY SARON**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **régie**.

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine dont la procédure de protection n'a pas été poursuivie, et subit un traitement de desinfection.

2 LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 7
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 48,5 mg/l

Eau présentant une teneur en nitrates élevée, sans restriction d'usage pour la santé

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 23 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,11 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

3 AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE, CONFLANS-SUR-SEINE, ESCLAVOLLES-LUREY, POTANGIS, VILLIERS-AUX-CORNEILLES ET FONTAINE-DENIS

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.
- Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNAUTE DE COMMUNE CDC SEZANNE SUD-OUEST MARNAIS REGIE

❶ ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CCSSOM SECTEUR VILLIERS CONFLANS**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **régie**.

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

❷ LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 17
Nombre d'analyses non conformes : 3

Eau de qualité moyenne présentant ponctuellement des dégradations

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 56 mg/l

Eau présentant une teneur en nitrates trés élevée, déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 32,4 °F

Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,1 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

❸ AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de qualité dégradée par la bactériologie et les nitrates, déconseillée pour les femmes enceintes et les nourrissons, et nécessitant une amélioration de la ressource.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

VOUARCES

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2018 DE LA QUALITE DE L'EAU

www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2018, le contrôle sanitaire dans le département de la Marne a donné lieu à **3160** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.
- Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNAUTE DE COMMUNE CDC SEZANNE SUD-OUEST MARNAIS REGIE

1 ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **CCSSOM VOUARCES**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **régie.**

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de desinfection.

2 LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0

Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 35,9 mg/l

Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l

Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 21 °F

Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,2 mg/l

Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

3 AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau de bonne qualité.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX - Délégation territoriale de la Marne
6 rue Dom Pérignon - CS 40513 - 51007 Châlons-en-Champagne cedex

II - LES INDICATEURS FINANCIERS

A - Eléments constitutifs de la facture d'eau

Prix de l'eau	
	2018
1 à 500 m3	**0.80**
501 à 1000 m3	**0.51**
>1000 m3	**0.33**
Modalités d'évolution et de révision de la tarification	par délibération du Conseil Communautaire
Abonnement compteur	51.00
Redevance prélèvement	0.06
Redevance pollution	0.34
TVA	5.5 %

B – Evolution d'une facture de 120m3

Rubriques	*2017*	*2018*	*Variation*
Entretien du réseau	51.00	51.00	
Prix de 120 m^3	96.00	96.00	
Redevance prélèvement	7.20	7.20	
Redevance pollution	40.80	40.80	
Sous-total HT	195.00	195.00	
TVA 5.5%	10.72	10.72	
Total TTC	205.72	205.72	0 %

En annexe 1 – Spécimens de factures concernant les exercices 2017 et 2018

C - Autres indicateurs financiers

Etat de la dette

Durée	Fin	Libellé	Taux	Dette au 01/01/18	Date de l'échéance	Annuité 2018	Capital	Intérêts
10	2026	STATION DE POMPAGE DE GRANGES TRAVAUX + TELESURVEILLANCE	0.70	270 935.34	15 3/6/9/12	31 088.48	29 268.64	1 819.84

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2018 (en €uros)

Etudes

♦ Etude de prise de compétences	49 360.17

Actions/Réalisation/…

♦ Compteurs	6 709.88
♦ Pompes	25 740.00
♦ Réfection château d'eau	4 930.00
♦ Déferrisation de Granges et Télésurveillance	58 646.24
♦ Périmètres de protection Vouarces	1 099.05

Maintenance des ouvrages :

Les **nettoyages des réservoirs** ont lieu une fois par an.

La **purge des réseaux** intervient 2 fois par an.

INVESTISSEMENTS PROGRAMMES EN 2019 (en €uros)

♦ Frais d'études nouvelle ressource eau	25 670.00
♦ Etude de diagnostic réseau eau	10 000.00
♦ Périmètres de protection de Vouarces	30 000.00
♦ Matériel spécifique d'exploitation - Pompes	30 000.00
♦ Matériel spécifique d'exploitation – compteurs	100 000.00
♦ Matériel et outillage de chantier	42 354.54
♦ Réfection château	234 400.00
♦ Uniformisation des serrures	9 000.00
♦ Véhicule	59 244.05
♦ Remplacement branchements plomb	150 000.00
♦ Remplacement des réseaux	150 000.00
♦ Déferrisation de Granges et Télésurveillance	92 802.26
♦ Etude de prise de compétences	39 329.83
♦ Réservoir Baudement – ligne électrique	32 000.00
♦ Création réseau Potangis	19 370.00
♦ Clôture pompage Villiers	14 500.00
♦ Recherche de fuites	10 000.00
♦ Sécurisation des réservoirs	20 000.00
♦ Aires d'alimentation captage Saron Villiers	50 000.00
♦ Aménagement locaux régie	30 000.00
♦ Radio Relève	20 000.00

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I - INDICATEURS TECHNIQUES

2018	Anglure	Conflans-Esclavolles	St Just-Sauvage	Bagneux	Marcilly Saron
Nb habitants raccordés à la station	965	1272	1551	496	934
Capacité de la station en hbts équivalents	1200	1800	1600	550	1000
Consommation annuelle facturée en m3	**37 212**	**50 585**	**54 852**	**13 258**	**40 329**

II - INDICATEURS FINANCIERS

A- Le prix de l'assainissement

Prix de l'assainissement	
	2018
Tarif au m3	**0.74**
Modalités d'évolution et de révision de la tarification	par délibération du Conseil Communautaire
Abonnement compteur	43.00
Redevance modernisation	0.24
TVA	10%

B- Evolution d'une facture de 120 m3

	2017	2018	Variation %
Entretien de réseau	43,00	43,00	
Prix pour 120 m3	88.80	88.80	
Redevance modernisation	36.00	28.80	
Sous-total HT	167.80	160.60	
TVA 10%	0,00	16.06	
Total TTC	160.00	176.66	10%

En annexe 1 – Spécimens de factures concernant les exercices 2017 et 2018

B - Autres indicateurs financiers

RECETTES D'EXPLOITATION 2018 (hors vente assainissement)

- Prime d'épuration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de 2016 = **39 388.38€**

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2018 (en €uros)

Travaux et Achats

♦ Matériel spécifique d'exploitation - Pompes	12 235.30
♦ Matériel spécifique d'exploitation	14 011.74
♦ Station Epuration Esternay	8 600.00
♦ Plan d'assainissement des communes	2 350.00
♦ Assainissement Sézanne	4 640.88
♦ Mise en conformité Stations réseaux régie	34 748.75
♦ Travaux Lagune Bethon	17 582.00
♦ Assainissement collectif Gaye	14 187.04
♦ Station Epuration Broussy-le-Petit	450.66

INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX PROGRAMMES EN 2019 (en €uros)

♦ Station Epuration Esternay	1 964 495.35
♦ Matériel spécifique d'exploitation – Pompes	50 000.00
♦ Matériel spécifique d'exploitation	40 500.00
♦ Matériel de transport	29 000.00
♦ Plan d'assainissement des communes	15 000.00
♦ Assainissement Sézanne	1 135.00
♦ Réhabilitation des postes	50 000.00
♦ Mise en conformité Stations réseaux régie	315 015.25
♦ Remplacement canalisations Sézanne	77 780.00
♦ Travaux Lagune Bethon	92 511.64
♦ Remise à niveaux tampons	40 000.00
♦ Réfection de branchement	45 000.00
♦ Remplacement de réseaux	300 000.00
♦ Remplacement grillages, serrures STEU	10 000.00
♦ DUP + Diag réseaux STEU Sézanne	60 000.00
♦ Assainissement collectif Gaye	541 310.92
♦ Station Epuration Broussy-le-Petit	171 556.00

Etat de la dette

Durée	Fin	Libellé	Taux	Dette au 01/01/18	Date échéance	Annuité 2018	Capital	Intérêts
15	2026	Ag. Eau Bagneux 3è	0.00	41 934.60	18 mai	4 659,40	4 659,40	0,00
15	2021	Ag.Eau Bagneux 2 tr	0,00	21 120.00	4 mai	5 280,00	5 280,00	0,00
20	2031	CRCA Bagneux 3è tr.	5,10	252 068.94	15 mars	25 617,16	13 007.80	12 609.36
20	2023	CRCA Saron 3è tr.	4,70	39 407.66	15 3/6/9/12	8 514,12	6 780.30	1 733.82
15	2020	Ag. Eau Step esternay	0.00	20 919.99	25 mai	6 973.34	6 973.34	0.00
20	2030	Ag. Eau Step Vindey	0.00	16 318.25	26 juillet	1 255.25	1 255.25	0.00
15	2025	Ag Eau Collecte EU Vindey	0.00	19 518.91	26 juillet	2 439.87	2 439.87	0.00
20	2032	Ag. Eau Step Esternay compl	0.00	21058.50	23 février	1 403.90	1 403.90	0.00
15	2030	Ag. Eau Réhabilitation réseau eau Esternay	0.00	25 519.86	09 mars	1 963.07	1 963.07	0.00
18	2020	CRCA Broussy le Petit	4.70	12 878.57	15 3/6/9/12	4 627.68	4 093.84	533.84
18	2021	CRCA Broussy le Petit	4.55	16 938.05	15 3/6/9/12	4 655.48	3951.59	703.89
				497 720.00		**90 833.74**	**71 462.27**	**19 371.47**

Annexe 1

- Spécimen de la facture d'eau des exercices 2017 et 2018

Communauté de Communes de
Sézanne-Sud Ouest Marnais
Promenade de l'Aube - 51260 ANGLURE
Tél : 03 26 42 52 33 https://ccssom.fr/

AS_510_CCSSOM

Préfacture réelle - EAU et/ou

N° : 2017 - 1 - 2	01/01/2017

Votre référence : 1531
FACTURE TYPE COMMUNAUTE DE COMMUN
PROMENADE DE L AUBE

51260 ANGLURE

Période de consommation du 1 Janvier 2017 au 31 Décembre 2017

Période d'abonnement du 1 Janvier 2017 au 31 Décembre 2017

TRESORERIE DE SEZANNE
7 RUE DES RECOLLETS
51120 SEZANNE

FACTURE TYPE COMMUNAUTE DE COMMUNES
PROMENADE DE L AUBE
51260 ANGLURE

Compteur :	Date	Type	ANCIEN	NOUVEAU	CONSO	REGUL	Total
TYPE	16/01/2017	REELLE	0	120	120	0	120

Coût de l'abonnement : 96.81 €
Prix du litre d'eau toutes taxes comprises (hors abonnement) : 0.00231 €
Total en m³ : 120

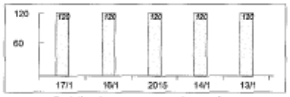

Evolution de votre consommation en m³

Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RUBRIQUES	Quantité	P.U.	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			**147.00**		**8.09**	**155.09**
12/24 ABONNEMENT ENTRETIEN RESEAU EAU	1	51.0000	51.00	5.5000%	2.81	53.81
TARIF M3 <500	120	0.8000	96.00	5.5000%	5.28	101.28
COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES			**131.80**			**131.80**
12/24 ABONNEMENT ENTRETIEN RESEAU ASST	1	43.0000	43.00			43.00
TARIF M3 ASST 2018	120	0.7400	88.80			88.80
ORGANISMES PUBLICS			**84.00**		**2.64**	**86.64**
POLLUTION AGENCE DE L'EAU	120	0.3400	40.80	5.5000%	2.24	43.04
PRELEVEMENT AGENCE DE L'EAU	120	0.0600	7.20	5.5000%	0.40	7.60
MODERNISATION AGENCE DE L'EAU	120	0.3000	36.00			36.00
Net à payer			**362.80**		**10.73**	**373.53**

Urgence soir et week end : 06 09 94 81 45
Lien analyses d'eau: https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable
Paiement sous 30 jours à reception de la facture

Partie à détacher en suivant les pointillés

-Par Internet (voir ci-dessus les réf. TIP)
-Par Chèque à l'ordre du Trésor Public, joindre le volet TIP non signé.
Montant 373.53 €

-Par TIP : Datez et signez le TIP. Joignez un RIB si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur le TIP ou si elles sont err

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

FACTURE TYPE COMMUNAUTE DE COMMUNES
PROMENADE DE L AUBE
51260 ANGLURE

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat :
ICS : FR40EAU526776
Références de la dette : 2017002 **Montant : 373.53 €**
Créancier : CCSSOM SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

013010500178 FACTURE TYPE COMMU

###

941133000175 350000020000000000020510414996706 37353

Communauté de Communes de
Sézanne-Sud Ouest Marnais
Promenade de l'Aube - 51260 ANGLURE
Tél : 03 26 42 52 33 https://ccssom.fr/

AS_510_CCSSOM

Préfacture réelle - EAU et/ou

N° : 2018 - 1 - 1	01/01/2018

Votre référence : 1531
FACTURE TYPE COMMUNAUTE DE COMMUN
PROMENADE DE L AUBE

51260 ANGLURE

Période de consommation du 1 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018

Période d'abonnement du 1 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018

TRESORERIE DE SEZANNE
7 RUE DES RECOLLETS
51120 SEZANNE

FACTURE TYPE COMMUNAUTE DE COMMUNES
PROMENADE DE L AUBE
51260 ANGLURE

Compteur :	Date	Type	ANCIEN	NOUVEAU	CONSO	REGUL	Total
TYPE	01/01/2018	REELLE	0	120	120	0	120

Coût de l'abonnement : 101.11 €
Prix du litre d'eau toutes taxes comprises (hors abonnement) : 0.00234 €
Total en m³ : 120

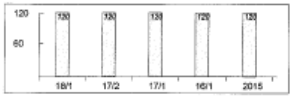

Evolution de votre consommation en m³

Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RUBRIQUES	Quantité	P.U.	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			**147.00**		**8.09**	**155.09**
ABONNEMENT ENTRETIEN RESEAU EAU	1	51.0000	51.00	5.5000%	2.81	53.81
TARIF M3 <500	120	0.8000	96.00	5.5000%	5.28	101.28
COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES			**131.80**		**13.18**	**144.98**
ABONNEMENT ENTRETIEN RESEAU ASST	1	43.0000	43.00	10.0000%	4.30	47.30
TARIF M3 ASST 2018	120	0.7400	88.80	10.0000%	8.88	97.68
ORGANISMES PUBLICS			**76.80**		**5.52**	**82.32**
POLLUTION AGENCE DE L'EAU	120	0.3400	40.80	5.5000%	2.24	43.04
PRELEVEMENT AGENCE DE L'EAU	120	0.0600	7.20	5.5000%	0.40	7.60
MODERNISATION AGENCE DE L'EAU	120	0.2400	28.80	10.0000%	2.88	31.68
Net à payer			**355.60**		**26.79**	**382.39**

Urgence soir et week end : 06 09 94 81 45
Lien analyses d'eau: https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable
Paiement sous 30 jours à reception de la facture

Partie à détacher en suivant les pointillés

-Par Internet (voir ci-dessus les réf. TIP)
-Par Chèque à l'ordre du Trésor Public, joindre le volet TIP non signé
Montant 382.39 €

-Par TIP : Datez et signez le TIP. Joignez un RIB si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur le TIP ou si elles sont err

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

FACTURE TYPE COMMUNAUTE DE COMMUNES
PROMENADE DE L AUBE
51260 ANGLURE

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat :
ICS : FR40EAU526776
Références de la dette : 2018001 **Montant : 382.39 €**
Créancier : CCSSOM SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

013010500187 FACTURE TYPE COMMU

###

941133000175 242200020000000000010510414999706 38239